

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 juillet 2021

Date de convocation : 23 juin 2021	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 17 juillet 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 – Décision n° B2021-27

OBJET : Lignes directrices de gestion

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le DOUZE du mois de JUILLET, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège d'EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 23 juin 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE.

ÉTAIENT ABSENTS : NN.



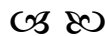
M. le Président explique que, par application de l'article 30 de la loi n° 2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifiant la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, le SDEER doit édicter des lignes directrices de gestion (LDG). Celles-ci « *déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines [...], notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les lignes directrices de gestion fixent, sans préjudice du pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.* »

Par courriel du 28 mai 2021, le SDEER a adressé un projet de LDG au Centre de gestion de la fonction publique territoriale (CDG17), prévu pour une durée de 6 ans. Ce projet a été élaboré par un groupe de travail formé par :

- M. le Président ;
- M. Jean-Luc Fourré, 2^{ème} Vice-président, en charge du personnel du SDEER ;
- M. François-Annet de Ferrières, directeur du SDEER ;
- Mme Stéphanie Hurtaud, agent chargé de la paie et du suivi des carrières.

Ce projet devait être initialement examiné par le Comité technique du CDG17 au mois de juin. L'examen aura finalement lieu le 28 septembre 2021.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur le projet de LDG élaboré par le groupe de travail.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Accepte le projet qui lui a été présenté ;
- 2 - Demande que, au chapitre de l'Orientation générale de la collectivité, l'efficience des différents services soit également recherchée, en sus de leur efficacité ;
- 3 - Mandate M. le Président pour présenter le projet de lignes directrices de gestion modifié à l'examen du Comité technique du CDG17.

Nota : le projet de lignes directrices de gestion est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*